

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Avenue Charles Thielemans, 93**

B – 1150 BRUXELLES

V/Réf : DW/SM-DB/s.19
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.138/s.548
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de l'Escrime, 21 – villa M.E. Gobert
(arch. L.H. De Koninck).
Isolation extérieure de la maison.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Correspondant : M. D. Warnant.)

En réponse à votre lettre du 7 janvier 2014, sous référence, réceptionnée le 8 janvier, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 15 janvier 2014.

La demande concerne une maison construite par l'architecte L.H. De Koninck en 1923. Elle vise l'isolation extérieure de la maison (ajout d'une couche de 12 cm) avec maintien des châssis existants en PVC et adaptation des seuils (+ 12 cm). La CRMS déconseille vivement l'isolation extérieure de ce bien. En effet, une des principales caractéristiques de cette maison pittoresque est précisément son revêtement de briques peintes en blanc (type villa côtière). L'ajout d'une isolation extérieure signifierait une perte irréversible pour la maison qui s'inscrit par ailleurs dans un ensemble de maisons du même type dans le quartier. La CRMS conseille dès lors d'améliorer les performances énergétiques du bien en isolant la toiture et en remplaçant les châssis et portes en PVC ancienne génération par du bois performant à double vitrage.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.